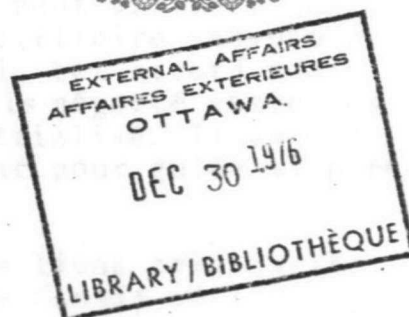


POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 10 DÉCEMBRE 1976

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UN DISCOURS
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE DON JAMIESON,
À L'OCCASION DE LA PREMIÈRE REUNION
DU COMITÉ MIXTE DE COOPÉRATION
CANADA/COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
LE 10 DÉCEMBRE 1976

(TRADUCTION)

Merci, Monsieur Ortoli, pour ces bons mots de bienvenue. C'est pour moi un grand plaisir que d'assister à cette importante rencontre -- la séance inaugurale de notre Comité mixte de coopération.

Je puis vous assurer que je partage votre évaluation de l'approche qui doit informer et guider les personnes chargées d'appliquer l'accord que nous avons mis en place en vue d'accroître la coopération économique entre le Canada et les Communautés européennes. En particulier, il est indispensable que ceux qui, dès à présent, doivent relever le défi de donner forme et substance à nos intentions avouées entreprennent cette tâche avec réalisme et détermination.

En signant l'Accord-Cadre, on peut affirmer que le Canada et la Communauté sont entrés en territoire inexploré. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur Ortoli, cet accord non-préférentiel est le premier du genre jamais négocié entre les Communautés européennes et un pays industrialisé. Il en est de même pour le Canada. Nous n'avons donc pour guide ni précédent ni expérience.

Nous sommes cependant forts des liens très variés et profondément enracinés qui unissent le Canada et l'Europe des Neuf. Ces liens ont été solides et capitaux et continuent de l'être -- liens de l'histoire et des origines ethniques, de valeurs et de traditions partagées, de protection mutuelle, d'interdépendance économique et de coopération internationale. De fait, c'est cette réalité, ce sont ces relations établies qui ont joué un rôle non négligeable lors de la révision fondamentale de la politique étrangère à laquelle le Canada a procédé il y a quelques années à peine. L'une des principales conclusions à se dégager de cette révision a été la nécessité d'en arriver à un meilleur équilibre dans nos relations extérieures par la diversification de ces dernières, notamment en ce qui concerne nos intérêts économiques à l'étranger. Etant donné nos liens avec l'Europe, il était logique dans les circonstances que le Canada cherche à donner à ses relations avec l'Europe une dimension économique plus importante et plus essentielle. Comme vous le savez, et je suis heureux de le dire, les initiatives que nous avons prises par la suite pour développer nos relations économiques bilatérales avec les Etats membres de la Communauté, notamment dans le domaine de la coopération industrielle, commencent à donner des résultats certains.

Notre reconnaissance mutuelle du fait que la Communauté représentait un nouvel aspect de notre relation avec l'Europe nous a persuadés qu'il serait également dans notre intérêt commun d'intensifier ces relations de concert avec la coopération que nous envisagions d'établir avec les Etats membres.

Par la même occasion, les représentants du Canada et de la Commission ont pris l'habitude de tenir régulièrement des consultations à caractère non officiel sur des questions économiques d'intérêt commun. Ces entretiens ont, à juste titre, témoigné du rôle de premier plan que jouent le Canada et la Communauté dans les relations économiques et commerciales internationales de même que l'importance que nous avons l'un pour l'autre.

A la faveur de notre nouvel accord, nous pouvons maintenant apporter une contribution appréciable aux relations Canada-Communauté en nous servant de ce cadre ingénieux pour amener une expansion dynamique et mutuellement avantageuse de nos liens commerciaux et économiques. Le Canada poursuivra la coopération avec la Communauté dans son ensemble en tenant pleinement compte des intérêts et compétences de chacun de ses Etats membres. A notre avis, ces relations doivent s'établir tant bilatéralement qu'avec la Communauté en bloc de façon à se renforcer et à se compléter mutuellement.

Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous estimons qu'il importe que nous conjuguions nos efforts sans délai dans le cadre de l'accord. Avec la signature et la ratification de l'accord, nous avons achevé la première phase qui peut être considérée comme l'étape préliminaire de l'opération. Dans la mesure où cette séance du Comité mixte de coopération sera essentiellement consacrée à des questions d'organisation, nous devrions peut-être la regarder comme l'étape de transition menant à la deuxième phase. Nous estimons d'ailleurs que cette deuxième phase devrait être entreprise le plus tôt possible en 1977 pour que le Comité mixte puisse s'attaquer sans tarder à sa tâche première, qui est de traduire la coopération dans les échanges concrets et efficaces.

Je crois que nous reconnaissons tous que pour atteindre cet objectif, le Comité devra établir des structures et un mode opératoire qui lui permettront d'identifier rapidement les secteurs prioritaires ou les domaines de coopération. Parallèlement, le cadre organisationnel doit nous amener à réunir les éléments appropriés de nos milieux d'affaires respectifs dans une étroite relation de travail. Car c'est finalement leur réaction aux travaux futurs du Comité mixte qui sera déterminante pour la réalisation des objectifs. Je tiens à souligner ici que les autorités du Canada et de la Communauté ne chercheront pas à utiliser l'accord comme moyen d'adopter un comportement interventionniste. En effet, dans nos systèmes économiques, il ne conviendrait pas d'entreprendre une telle démarche, et ce n'est d'ailleurs pas notre intention. Nous devons plutôt, dans des secteurs choisis, essayer de promouvoir la coopération économique et commerciale et de créer notamment un milieu propice à la coopération industrielle. Bref, s'il est vrai que le gouvernement

participera aux échanges le plus activement possible, il est clair, étant donné la nature de notre système économique, que les résultats reposeront principalement sur le secteur privé. Ils dépendront en particulier de l'empressement que mettra le secteur privé à répondre à ce que j'appellerais l'action catalytique du gouvernement. Cela veut dire que les milieux d'affaires devront être prêts à saisir les occasions qui naîtront d'un processus dont ils auront été, bien sûr, étroitement solidaires.

Le Canada est également très conscient que l'application efficace de l'accord nécessitera souvent la participation et la collaboration des gouvernements provinciaux. Nous y tenons et nous prendrons, il va sans dire, toutes les dispositions qui s'imposent pour associer nos autorités provinciales au processus d'application de l'accord. Je suis heureux de dire que nos provinces se sont montrées vivement intéressées et ont accordé leur appui aux initiatives du gouvernement fédéral en Europe, et notamment aux perspectives qu'ouvre l'accord Canada-Communautés européennes.

Le programme de travail envisagé par le Comité mixte que les représentants étudieront un peu plus tard semble offrir un menu bien équilibré. Je sais que dans des secteurs comme les métaux non ferreux et les produits forestiers, certains travaux préliminaires ont déjà été entrepris et des missions, échangées. Ces domaines présentent un intérêt manifeste pour les deux parties, de même que d'autres projets de coopération au chapitre des télécommunications, de la construction et de l'industrie nucléaire et de l'uranium. En tant que Canadien d'une région où l'industrie de la pêche joue un rôle économique primordial, je suis naturellement heureux et désireux de constater que la possibilité d'une coopération en matière de pêche sera également explorée et je suis impatient de connaître les occasions qui pourront donner lieu à une coopération économique et commerciale en ce domaine.

En mettant en branle les programmes de travail qui seront acceptés aujourd'hui, j'espère que le Comité assortira ses délibérations de pragmatisme et de réalisme. Aucune des deux parties n'a jamais indiqué que l'accord constituerait une sorte de panacée, qu'il transformerait du jour au lendemain nos relations économiques, mais nous devons nous garder de faire preuve d'un optimisme excessif, sans pour autant réduire notre volonté de réussite. Je suis donc comme vous d'avis qu'au cours de la première année, les efforts du Comité devront être principalement axés sur un nombre limité de secteurs. Cette précaution ne doit aucunement réduire les efforts exigés des intéressés ni être sous-estimée. S'ils sont bien orientés,

les travaux des deux premières années serviront à mettre en place les éléments les plus importants et nous permettront de progresser pragmatiquement, à partir de débuts modestes, vers des formes de coopération plus ambitieuses. Si nous procédons de cette façon, j'ai bon espoir que nos efforts seront couronnés de succès.

En terminant, je tiens à vous remercier, Monsieur Ortoli, ainsi que votre collègue, Sir Christopher Soames, pour l'appui personnel que vous avez toujours accordé à nos efforts communs visant à établir des liens économiques plus étroits et plus solides entre le Canada et la Communauté. Vous pouvez être assurés que nous sommes pleinement conscients de la collaboration et de l'attitude positive dont vous avez fait preuve à l'égard de nos relations. Merci.